

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCACTION

Datée	du 07/05/2025
Affichée	le 07/05/2025

OBJET

Attribution de l'accord cadre à
bons de commande pour la
fourniture, la livraison et/ou la
pose de signalisation
horizontale et verticale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absent : Philippe VAN-HOORNE

Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, informe les membres du bureau que la récurrence des besoins de signalisation horizontale et verticale nécessite la mise en place d'un marché.

A cet effet, un marché de fournitures et de services a été lancé. L'avis d'appel d'offres a été publié le 20 mars 2025 pour une remise des offres fixée au 15 avril 2025 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Accord-cadre à bons de commande mono attributaire alloti
Lot n° 1 : Signalisation horizontale
Lot n° 2 : Signalisation verticale

Type de procédure : Procédure adaptée

Durée du marché : 1 an reconductible tacitement
2 fois 1 an

Montant inscrit au budget ou crédits disponibles :

Montant lot n° 1: 30 000 € T.T.C.

Montant lot n° 2: 20 000 € T.T.C.

Montant maximum

Montant maximum annuel lot n° 1 : 40 000 € H.T. soit 48 000 € T.T.C. (120 000 € H.T soit 144 000 € T.T.C. sur 3 ans)

Montant maximum annuel lot n° 2 : 25 000 € H.T. soit 30 000 € T.T.C. (75 000 € H.T. soit 90 000 € T.T.C. sur 3 ans)

Montant maximum annuel lots n° 1 et n° 2 : 65 000 € H.T. soit 78 000 € T.T.C. (195 000 € H.T. soit 234 000 € T.T.C. sur 3 ans)

Montant estimatif :

Montant lot n° 1 : 25 000 € H.T. soit 30 000 € T.T.C.

Montant lot n° 2 : 16 666.67 € H.T. soit 20 000 € T.T.C.

2 offres ont été remises dans les délais pour le lot n°1.

2 offres ont été remises dans les délais pour le lot n°2.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés figurant au règlement de consultation.

Monsieur MARTEL présente le rapport d'analyse des offres.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 6 mai 2025,
- Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

➤ **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé	Nom de l'entreprise	Montant maximum annuel en € H.T.	Montant maximum annuel en € T.T.C.	Montant maximum en € H.T. sur 3 ans	Montant maximum en € T.T.C. sur 3 ans
1	Signalisation horizontale	TRACAGE SERVICE	40 000,00 €	48 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €
2	Signalisation verticale	SELF SIGNAL	25 000,00 €	30 000,00 €	75 000,00 €	90 000,00 €
			65 000,00 €	78 000,00 €	195 000,00 €	234 000,00 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 MAI 2025
Publié en ligne le 16 MAI 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250515-2025-05-15-128-DE
Date de télétransmission : 16/05/2025
Date de réception préfecture : 16/05/2025